SMICTOM INFOS

Janvier 2013, bulletin n°6

SMICTOM de la Bruyère

Cd 132 A
14680 GOUVIX
Tél. 02 31 23 84 63
Fax 02 31 23 48 83
Mail : smictomdelabruyere@gmail.com
Site : www.smictomdelabruyere.fr

Dans ce numéro

Edito page 1

Dossier spécial :
La collecte des déchets verts
pages 2 à 4

Brèves :
- Distribution de compost au SMICTOM
- Le compostage domestique
- Collecte des sapins de Noël

page 4

Edito

Mesdames, Messieurs,

Nous constatons depuis des années une dérive progressive et importante de la qualité du gisement de déchets verts collectés via les bennes d'apport volontaire déposées sur les communes.

Les actes répétés **d'incivilité et le non respect** des consignes de dépôt dans ces bennes ont aujourd'hui atteint un niveau ne nous permettant plus de pouvoir traiter les déchets verts dans les filières de valorisation.

Un pointage effectué sur le dernier semestre a permis de mettre en évidence une pollution de **80% des bennes**.

Certains de ces intrus ont occasionné d'importants dégâts sur les marteaux des broyeurs des prestataires, d'autres, tels les déchets alimentaires ont fait l'objet de constatations de la part de la **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Aussi, nous avons aujourd'hui les plus grandes difficultés à faire traiter les déchets verts conformément à la réglementation. Nous devons retirer manuellement tous les **intrus** lors du dépotage des bennes, ce qui engendre une perte de temps importante et des difficultés à boucler les plannings de collecte. Pour information, nous avons retiré de ces bennes près de **15 m³ de ferrailles** depuis le mois d'Août, et de 4 à 5 tonnes de déchets divers par mois

Nous devons également déclasser les bennes les plus polluées pour les diriger vers l'enfouissement à un coût **trois fois supérieur** au coût de la valorisation.

Ce mode de collecte, cher à nombre d'entre nous, ne pourra perdurer que si nous pouvons rétablir la situation. A défaut, **nous ne pourrons plus faire valoriser** nos déchets verts et encore moins le faire nous même sur la future plateforme de compostage de Saint Martin de Fontenay.

Nous comptons sur le civisme de chacun des habitants !

Michel LE BARON,
Président du SMICTOM de la Bruyère.

Patrice MATHON.
Vice-Président en charge de la commission communication.

IMPRIM'VERT
Votre imprimeur agit pour l'environnement

Imprimé sur papier 100% recyclé

IMPRIMERIE CAEN REPRO 02 31 95 27 66

LA COLLECTE

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Des bennes sont régulièrement mises à votre disposition dans votre commune afin d'évacuer vos déchets verts (pour connaître le planning de pose dans votre commune, veuillez contacter le SMICTOM de la Bruyère au 02 31 23 84 63).

Vous pouvez également déposer ces déchets verts directement en déchetterie (Déchetterie des Aucrais : 02 31 23 59 12, déchetterie de St Rémy sur Orne* : 02 31 69 45 48, déchetterie de Thury Harcourt* : 02 31 79 32 77).

*Accès réservé aux 12 communes de la CDC de la Suisse Normande collectées par le SMICTOM de la Bruyère, se munir de son badge d'accès.

Par la suite, vos déchets verts sont broyés afin d'être compostés sur une plateforme. Afin que cela se passe dans les meilleures conditions, merci de respecter les consignes suivantes :

Les seuls déchets verts acceptés dans les bennes de collecte de déchets verts sont les suivants :
- les tontes de gazon,
- les feuilles mortes,
- les tailles de haies,
- les élagages d'arbres (et non pas les troncs ou des souches), diamètre maximum admis : 10 cm.

Les déchets verts doivent être déposés en vrac dans la benne.

Les déchets verts sont valorisés par voie de compostage. Les intérêts du produit final, le compost, sont multiples : intérêt agronomique (apport d'éléments nutritifs à la terre), stimulation de l'activité biologique, amélioration de la capacité de rétention en eau ainsi que de l'aération, limitation du ruissellement des fertilisants.

LA POLLUTION DES BENNES

Le SMICTOM a constaté une pollution importante de ses bennes à déchets verts depuis quelques années par des déchets devant être éliminés en déchetterie notamment : **gravats, encombrants, déchets électriques et électroniques (TV, électroménagers...), ferrailles (présence de clôtures complètes...), blocs de béton, peintures, arbres complets, déchets alimentaires...**

DES DÉCHETS VERTS

LES MESURES PRISES PAR LE SMICTOM

Des panneaux rappelant les consignes de dépôt ont été apposés sur les différentes bennes du SMICTOM.

BENNE D'APPORT VOLONTAIRE DE DÉCHETS VERTS

- Benne **réservée exclusivement aux particuliers**. Tout dépôt par les professionnels est interdit
- **Interdiction de monter dans la benne et d'ouvrir les portes**
- Les **seuls déchets verts acceptés** dans cette benne sont les suivants :
  - les tontes de gazon,
  - les feuilles mortes,
  - les tailles de haies,
  - les élagages d'arbres (diamètre maximum admis : 10 cm)

  Tout autre déchet est strictement interdit.

- Les déchets verts doivent être déposés **en vrac** dans la benne ou dans des sacs biodégradables (sacs en papier).

LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES ENTRAINERA UNE SUSPENSION TEMPORAIRE DES POSES DE BENNES SUR CE SITE

Pour toute demande d'information : 02.31.23.84.63
smictomdelabruyere@gmail.com

Une information est passée sur notre site internet (www.smictomdelabruyere.fr) et également par voie de presse.

Les sites de bennes polluées sont systématiquement identifiés, une information des communes est faite à la suite de cette identification. Si le site concerné est pollué de manière récurrente, la pose de la benne pourra être suspendue de manière provisoire sur décision du Président du SMICTOM.

SUSPENSION DU SERVICE DÉCHETS VERTS EN JANVIER

Comme chaque année, le service de bennes à déchets verts sera suspendu dans toutes les communes du périmètre pendant TOUT LE MOIS DE JANVIER.

Il reprendra le 1er février 2013.

Les déchets verts devront être apportés en déchetterie (Déchetterie de Cauvicourt : 02.31.23.59.12, déchetterie de Thury-Harcourt : 02.31.79.32.77 ou déchetterie de St Rémy sur Orne : 02.31.69.45.48)

Distribution gratuite de compost dans les locaux du SMICTOM de la Bruyère

Le Samedi 19 Janvier 2013 de 9h à 12h, le SMICTOM de la Bruyère procédera à la distribution de compost issu de la valorisation des déchets verts collectés dans les différentes bennes mises à disposition de ses administrés sur les communes de son périmètre. Cette distribution sera gratuite et se fera **dans la limite des stocks disponibles**. Les personnes intéressées devront se présenter **en personne** dans les locaux du SMICTOM. Chacun se verra remettre un sac qu'il devra remplir avec le compost mis à disposition (limité à un sac par foyer). Un agent sera présent pour répondre à toute interrogation liée au compostage collectif ou domestique.

Le compostage domestique

Le compostage domestique vous permet de produire vous-même de l'engrais naturel à partir de vos déchets de cuisine, jardin et maison. Pour ce faire, ils sont déposés dans un bac spécifique appelé composteur. Ils s'y décomposent par un phénomène naturel sans utilisation de produits chimiques et sans ajout d'activateurs.

Comment me procurer un composteur ?

Le SMICTOM vous met à disposition pour la somme de 16 euros un composteur de 400 litres en plastique recyclé fourni avec un bioseau et un aérateur.

Des extensions sont également disponibles soit en 600 litres à 10 euros soit en 800 litres à 15 euros.

COMMANDE À PASSER AU 02.31.23.84.63.
(Offre réservée aux habitants du périmètre du SMICTOM de la Bruyère)

BRÈVES

Pour les communes de la Communauté de Communes de la Plaine Sud de Caen, une collecte des sapins de noël est organisée du 29 Décembre 2012 au 12 Janvier 2013. Vos sapins doivent être naturels et bien sûr sans décorations. Ils seront à déposer dans les espaces dédiés délimités dans chacune des communes de la Plaine Sud de Caen. Ces sapins sont ensuite recyclés par la Communauté de Communes en paillage utilisé pour l'aménagement des espaces verts.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la Communauté de Communes de la Plaine Sud de Caen au 02.31.29.24.42.